

Grille Utilisateur Payeur 2019

RENOUVELLEMENT REÇU EN RETARD	
Le jour suivant la date lève tôt*	125\$ supplémentaire aux frais fixes de certification 125\$ supplémentaire aux frais fixes d'attestation de conformité
15 jours après la date butoir*	Émission d'un avis de retrait de certification par courrier recommandé si aucune démarche n'est débutée auprès de Québec Vrai pour renouveler la certification, et à défaut d'avoir reçu une demande de prolongation écrite détaillant le motif du retard dans le délai accordé.

*La date lève tôt est inscrite sur l'avis de renouvellement transmis par courriel ou par la poste.

NON-CONFORMITÉS NON RÉSOUE DANS LES DÉLAIS	
À la date butoir*	Émission d'une facture de 50\$ La date butoir est la limite inscrite sur la lettre accompagnant le rapport de certification.
Plus de 9 NC au rapport de certification	50\$ chaque NC excédentaire

RÉCIDIVE	
Est considérée comme récidive une non-conformité résolue constatée de nouveau à l'audit annuel suivant ou une non-conformité annuelle non résolue à l'audit suivant. Ceci s'applique à tous les types de non-conformités. Les mêmes frais s'appliquent lorsqu'une non-conformité avérée consécutive à une plainte ou à une visite inopinée n'est pas résolue dans le délai réglementaire.	Émission d'une facture de 100\$ lors de la remise du rapport de certification ou lors du traitement d'une plainte.

AUTRES		
Service	Tarif	Explications
Gestion/Étude de dossier Ajout de nouveaux produits Visites de suivi Analyses Émission d'une licence	95 \$ / heure	Frais de gestion ou d'étude de dossier : Visites de suivi (inclut temps de préparation, de déplacement et d'audit de l'inspecteur et les frais de kilométrage ou d'autres moyens de transport si nécessaire). Préparation de la documentation requise par d'autres organismes Ajout de produits au certificat/attestation dans le même champ d'activité après l'inspection annuelle. Analyses : Si des analyses de résidus de pesticides ou d'autres produits non autorisés par la LSP sont requises des frais d'échantillonnage (kilométrage, temps de déplacement et de prise d'échantillons par l'inspecteur) et d'analyse par un laboratoire accrédité sont facturés. Changement du champ d'activité / échelle / ajout de référentiel / portée (une visite de suivi pourrait être exigée) / certificats importation UE-Japon.
Fermeture de dossier après ADH ou REN mais avant inspection	150\$	Seront conservés sur le paiement de la cotisation annuelle
Inspection de plus d'un site.	95\$ / heure + kilométrage 0.45\$ / km	Les frais annuels couvrent l'inspection d'un (1) site de production. Si des sites supplémentaires doivent être inspectés et qu'ils se trouvent à plus de 15 kilomètres du site principal des frais supplémentaires peuvent être facturés.
Inspection de complexité élevée	95\$ / heure	Toute inspection qui requiert plus de 5 heures sur le site de production sera facturée pour l'excès de temps d'inspection.
Impression et envoi de documents complémentaires par la poste.	16\$ + frais postaux	Ex. : Cahier des normes biologiques.
Frais pour certificat de transaction et entente tripartite	16\$ ch.	Chargé l'année suivante. Maximum 160\$.
Audit spécial	Variable	Frais d'accréditation : Lorsque Québec Vrai est audité pour conserver son droit de certifier, des frais d'inspection sont facturés. Ces frais sont divisés en parts égales entre tous les membres.
Annulation/report de visite d'inspection	Variable	En cas d'annulation par le requérant d'une visite d'inspection des frais de déplacement (voir ci-dessous) seront exigés pour la reprise de l'inspection.

Frais de déplacement	Variable	<p>Pour tout audit au Québec à plus de 400 km des grands centres (Montréal/Québec/Rivière-du-Loup),</p> <p>1) les frais de déplacement (0,45\$/km) ou encore les frais de train, bateau ou avion encourus,</p> <p>2) le temps de déplacement de l'inspecteur (75\$/100 Km pour les distances supérieures à 400 km des grands centres).</p> <p>Les frais de déplacement de l'inspecteur seront facturés (0,45 \$/km) et le temps de déplacement (25 \$/heure) si le requérant refuse deux dates proposées par l'inspecteur, chacune ayant été faite au moins 7 jours avant la date prévue d'inspection.</p> <p>Pour tout audit hors Québec, veuillez communiquer avec nous.</p>
Inspection urgente Inspection hors tournée Reprise d'inspection	Variable	<p>En sus de la facture régulière (ADH ou REN)</p> <p>Frais déplacement inspecteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0.45 \$/km • 25\$/heure temps de déplacement

Tous les prix sont assujettis aux taxes en vigueur et à la contribution de Québec Vrai à la LARTV (15,3%).